

00 01 43
N° _____ /AP/B12/BAE

Yokadouma, le 18 Décembre 2008

Le Préfet du Département de la Boumba et Ngoko

**A Son Excellence Monsieur le Ministre des Forêts
et de la Faune - Yaoundé**

V.ref : N° 2503/CAB/MINFOF/SG/DF/SDFC/RFC du 10 Novembre 2008.

Objet : Projet de décret portant classement de la forêt communale de Salapoumbé.

Faisant suite à votre correspondance sus référencée relative à l'objet rappelé en marge,

J'ai l'honneur de vous faire tenir, à toutes fins utiles et en deux exemplaires, les pièces complémentaires au dossier de classement de la forêt communale de Salapoumbé.

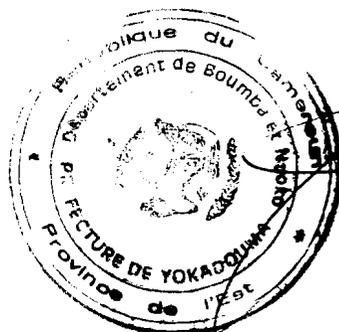
Il s'agit de :

- la demande formulée par Monsieur Le Maire de la Commune de Salapoumbé ;
- l'attestation de mesure de superficie dûment signée par le Délégué Départemental des Domaines et Affaires Foncières de la Boumba et Ngoko ;
- la carte forestière dûment signée par le Délégué Départemental des Forêts et de la Faune de la Boumba et Ngoko.

Copies

- DR/MINFOF/EST
- DD/MINFOF/BN
- MAIRIE SALAPOUMBE

Pour le Préfet
Le 18 Décembre 2008



M. M. M. M.
Administrateur Civil

DÉPARTEMENT DE BOUMBA ET
NGOKO
++++++
COMMUNE DE SALAPOUMBÉ
++++++
SECRETARIAT GÉNÉRAL
++++++

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie
++++++

Salapoumbé, le 1^{er} Décembre 2008

N° 76 /L/DBN/CS/SG

A

Son Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement de la République du Cameroun.

Objet : Demande d'obtention d'une forêt communale dans le District de Salapoumbé

Excellence,

Nous venons très respectueusement **auprès de votre haute personnalité** solliciter l'obtention d'une forêt **communale dans le District de Salapoumbé**.

En effet, la Commune de Salapoumbé est située dans le Département de la Boumba et Ngoko, Arrondissement de Mouloundou et abrite une démographie variée et surtout la majorité des populations Baka du Département dont les besoins ne sont plus à démontrer.

Les infrastructures socio-économiques sont encore approximatives au vu des tâches à accomplir avec les recettes actuelles. En quelque sorte beaucoup de chose reste à faire.

C'est pourquoi en tant qu'acteur principal de développement de la localité et fort de la mouvance de décentralisation amorcée par les pouvoirs publics, nous implorons votre magnitude pour avoir cette forêt dont l'utilisation sera durable dans le but d'augmenter les recettes de la Commune et mieux faire face aux besoins des populations.

Nous pensons que cette initiative est une voix parmi tant d'autres pour nous d'aider le gouvernement à mener à bien son œuvre bienfaitrice de construction de notre chère pays.

Nous remettant encore à votre sagacité et comptant toujours sur votre sens d'intérêt général, veuillez accepter Excellence l'expression de nos sentiments respectueux et distingués.



Mossadikou Norbeni
Le Maire

DÉPARTEMENT DE BOUMBA ET
NGOKO

++++++

COMMUNE DE SALAPOUMBÉ

++++++

SECRETARIAT GENERAL

++++++

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix-Travail-Patrie

++++++

Salapoumbé, le 1^{er} Décembre 2008

N° 76 /L/DBN/CS/SG

A

Son Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement de la République du Cameroun.

Objet : Demande d'obtention d'une forêt communale dans le District de Salapoumbé

Excellence,

Nous venons très respectueusement **auprès de votre haute personnalité** solliciter l'obtention d'une forêt communale dans le District de Salapoumbé.

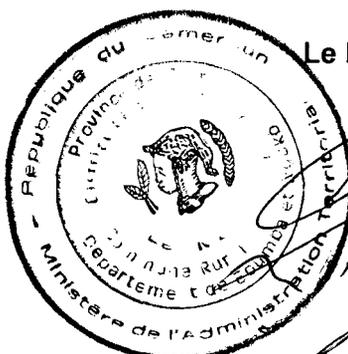
En effet, la Commune de Salapoumbé est située dans le Département de la Boumba et Ngoko, Arrondissement de Mouloundou et abrite une démographie variée et surtout la majorité des populations Baka du Département dont les besoins ne sont plus à démontrer.

Les infrastructures socio-économiques sont encore approximatives au vu des tâches à accomplir avec les recettes actuelles. En quelque sorte beaucoup de chose reste à faire.

C'est pourquoi en tant qu'acteur principal de développement de la localité et fort de la mouvance de décentralisation amorcée par les pouvoirs publics, nous implorons votre magnitude pour avoir cette forêt dont l'utilisation sera durable dans le but d'augmenter les recettes de la Commune et mieux faire face aux besoins des populations.

Nous pensons que cette initiative est une voix parmi tant d'autres pour nous d'aider le gouvernement à mener à bien son œuvre bienfaitante de construction de notre chère pays.

Nous remettant encore à votre sagacité et comptant toujours sur votre sens d'intérêt général, veuillez accepter Excellence l'expression de nos sentiments respectueux et distingués.



Le Maire

Mossadikou Norbert
Le Maire

Carte de végétation du projet de forêt communale de Salapoumbé

Legende

 Limites de la forêt communale

Type de végétation

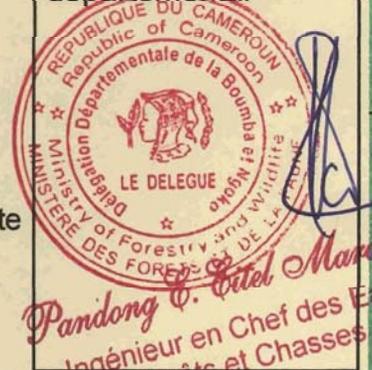
Classes de forêts

 Forêt dense humide sempervirente

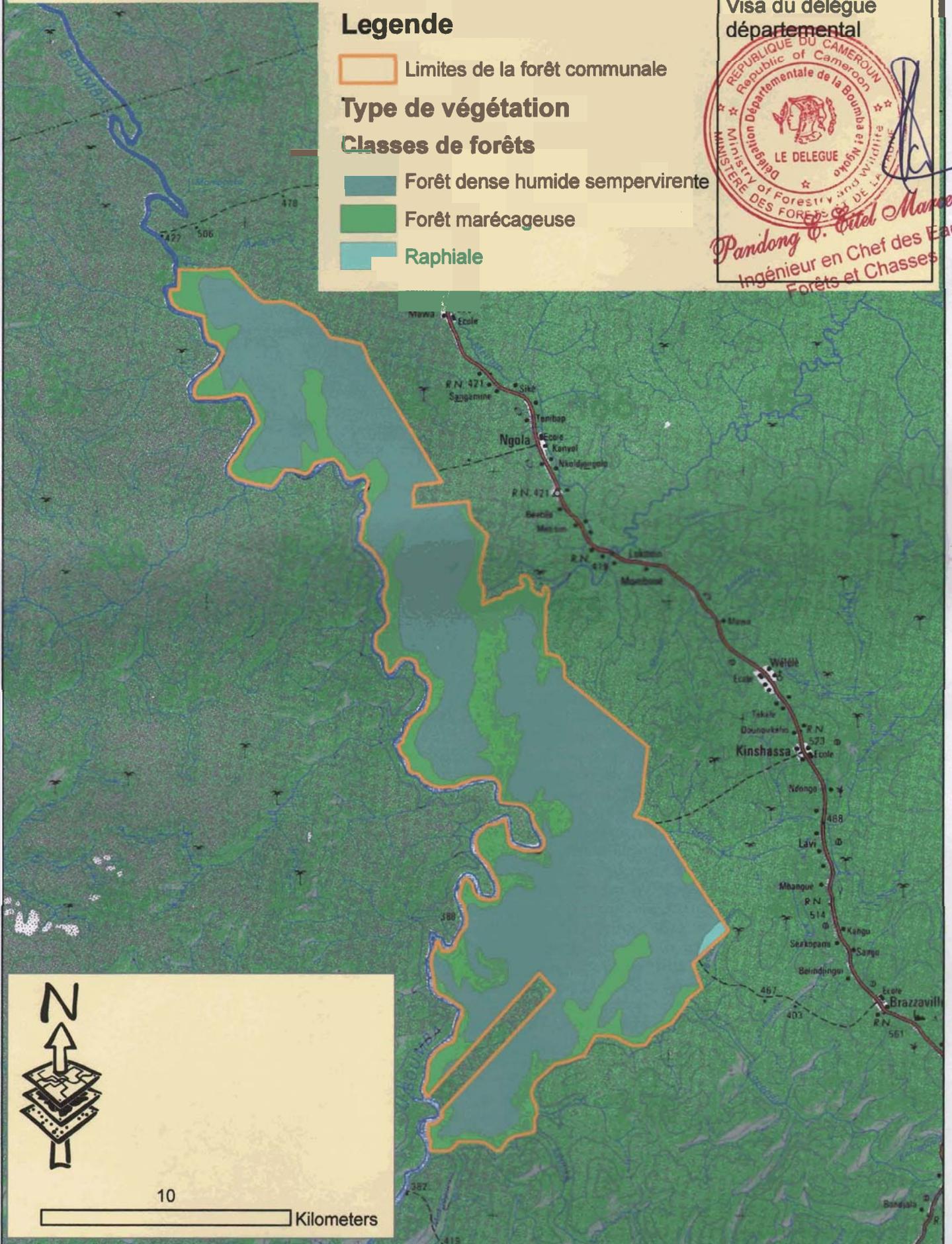
 Forêt marécageuse

 Raphiale

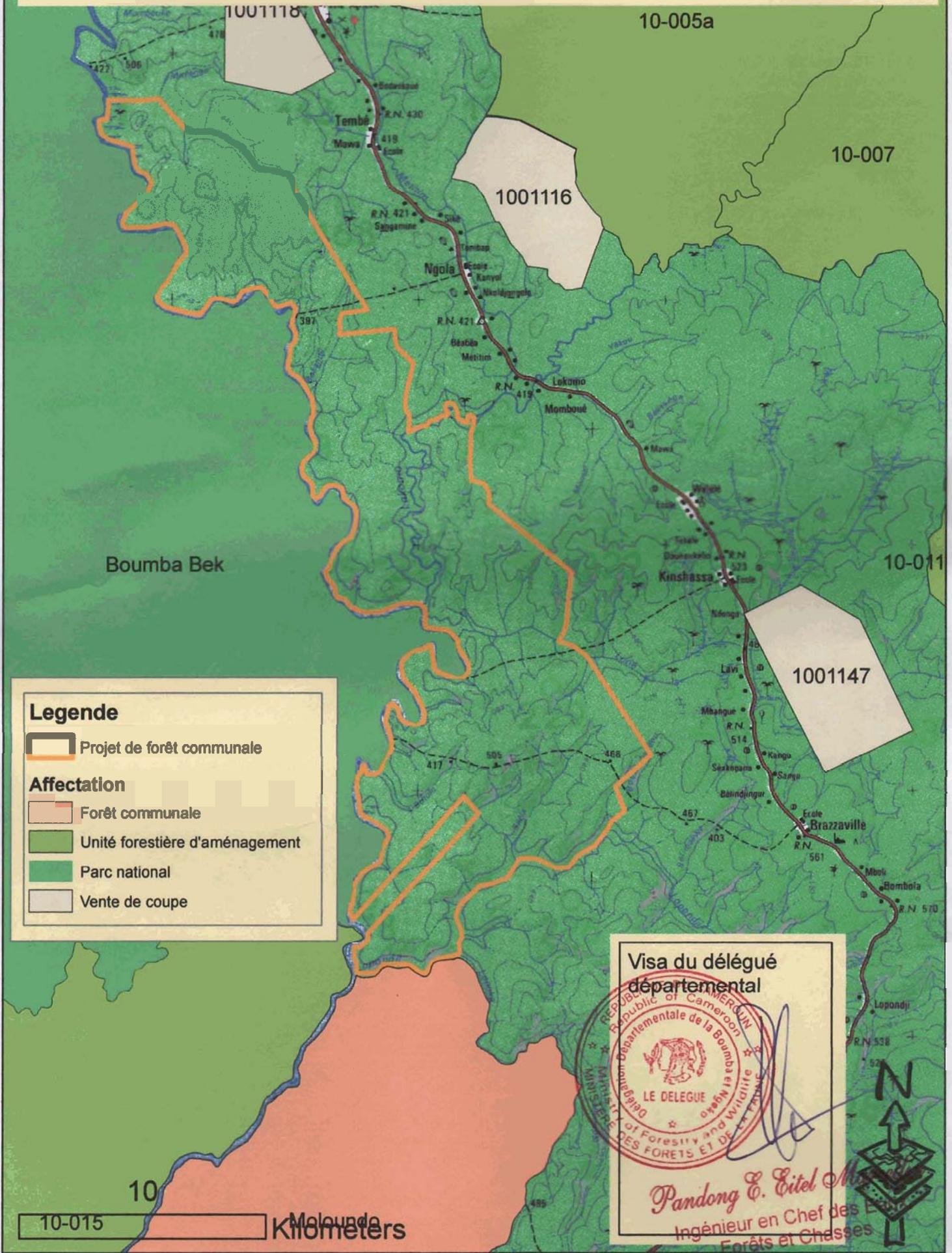
Visa du délégué
départemental

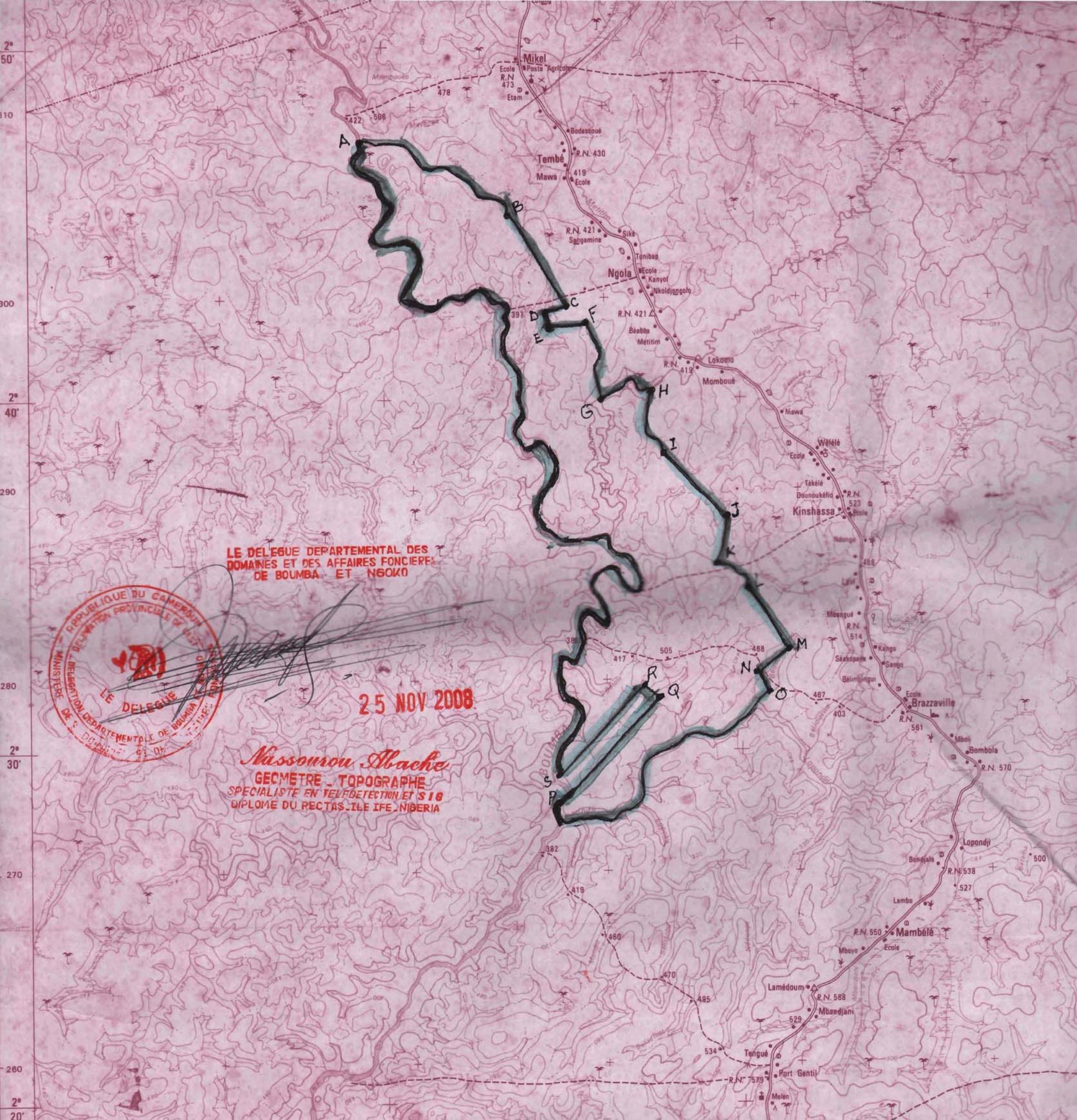


Pandoug G. Estel Maxwell
Ingénieur en Chef des Eaux,
Forêts et Chasses



Carte des affectations forestières autour du projet de forêt communale de Salapoumbé.





LE DELEGUE DEPARTEMENTAL DES
DOMAINES ET DES AFFAIRES FONCIERES
DE BOUMBA ET NGOKO



25 NOV 2008

Nassourou Abache
GEOMETRE - TOPOGRAPHE
SPECIALISTE EN TELFDETECTION ET SIG
DIPLOME DU RECTAS-ILE IFE NIGERIA

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix -Travail -Patrie

MINISTERE DES DOMAINES ET DES AFFAIRES
FONCIERES

DELEGATION REGIONALE DE L'EST

DELEGATION DEPARTEMENTALE DE LA
BOUMBA ET NGOKO

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF STATE PROPERTY AND LAND
TENURE

EAST REGIONAL DELEGATION

BOUMBA AND NGOKO DIVISIONAL
DELEGATION

N° 05 /AMS/MINDAF/31/T000

Yokadouma, le **25 NOV 2008**

ATTESTATION DE MESURE DE SUPERFICIE

Superficie mesurée: 20.800 hectares
Demandeur: COMMUNE DE SALAPOUMBE
Mappe de référence: Moloundou à 1/200.000
Situation Administrative: Département de la Boumba-et-Ngoko
Arrondissement de Moloundou

DESCRIPTION DE LA ZONE FORESTIERE

Le point de base A de cette forêt est situé à la confluence des rivières Boumba et Mayanga. Ses coordonnées UTM sont les suivantes. X=517 400 ; Y=308 000.

Le périmètre de cette forêt passe par les points A. B. C. D. E. F. G. H. I. J. K. L. M. N. O, P, Q, R et S dont les coordonnées UTM sont les suivantes

	A	B	C	D	E	F	G
X	517 400	525 200	528 100	527 000	526 900	529 200	529 800
Y	308 000	304 400	299 400	299 300	298 400	298 600	294 700

	H	I	J	K	L	M	N
X	532 300	533 000	536 400	535 800	537 100	539 600	538 200
Y	295 200	291 800	288 700	286 000	285 200	281 400	280 000

	O	P	Q	R	S
X	538 500	528 100	532 600	532 000	527400
Y	279 200	274 000	278 900	279 600	274 800

Ses limites sont:

Au Nord, à l'Est et au Sud:

- Du point A, suivre la rivière **Mayanga** et son affluent en amont pour atteindre le point **B**
- Du point B, suivre la droite **BC=6000m** de gisement 146,5 degrés pour atteindre le point C
- Du point C, suivre la droite **CD=1200m** de gisement 259 degrés pour atteindre le point D situé sur le cours d'eau Bakandji.

- Du point D, suivre Bakandji en aval sur 800m pour atteindre le point E
- Du point E, suivre la droite EF=2200m de gisement 85 degrés pour atteindre le point F situé sur un cours d'eau non dénommé.
- Du point F, suivre ce cours d'eau en aval pour atteindre le point G situé à son confluent avec Lokomo.
- Du point G, suivre Lokomo en amont pour **atteindre** le point H situé à son confluent avec un cours d'eau non dénommé.
- Du point H, suivre ce cours d'eau non dénommé en amont puis son affluent droit pour atteindre le point I.
- Du point I, suivre la droite IJ=4500m de gisement 133 degrés pour atteindre le point J situé sur un cours d'eau non dénommé.
- Du point J, suivre ce cours d'eau non dénommé en aval pour atteindre le point K situé à son confluent avec Léné.
- Du point K, suivre Léné en amont pour **atteindre** le point L situé à son confluent avec un cours d'eau non dénommé.
- Du point L, suivre la droite LM=5000m de gisement 146,5 degrés pour atteindre le point M situé sur la rivière Boudouboudou.
- Du point M, suivre la droite MN=2000m de gisement 227 degrés pour atteindre le point N situé sur un affluent de Boudouboudou.
- Du point N, suivre la droite NO=1000m de gisement 151,5 degrés pour atteindre le point O situé sur la rivière Boudouboudou.
- Du point O, suivre Boudouboudou en aval et Lopondji pour atteindre le point P situé sur la Boumba.
- Du point P, suivre la droite PQ=6600m de gisement 43 degrés pour atteindre le point Q situé sur un cours d'eau non dénommé.
- Du point Q, suivre ce cours d'eau en amont pour atteindre le point R.
- Du point R, suivre la droite RS=6600m de gisement 223,5 degrés pour atteindre le point S situé sur la Boumba.

A l'Ouest: - Du point S suivre la Boumba en amont pour atteindre le point de base A.

La zone ainsi circonscrite couvre une superficie de **Vingt mille huit cents hectares.**

En foi de quoi la présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

